

<b>DEMANDE DE BOURSE</b> à retourner au <b>Comité Départemental  Jeunesse au Plein Air</b> 8 rue de Harar 08000 Charleville-Mézières 06 58 62 68 35 contactjpa08@gmail.com	Enfant bénéficiaire : Nom et prénom		<b>2024</b>
	Sexe	Date de naissance	Date du séjour
	Lieu du séjour		du ..... au .....

**Le cas échéant, coordonnées du référent (éducateur, travailleur social...) accompagnant la démarche**  
**Nom et prénom :**


<b>Mail</b>	<b>Téléphone</b>
-------------	------------------

<b>Responsable légal</b>	<b>Téléphone</b>
--------------------------	------------------

**Adresse de la famille**

<b>Code postal ,Ville</b>	<b>Mail</b>
---------------------------	-------------

Aide CAF	Aide MSA	QF	Taux journalier	Durée du séjour	Montant	<b>ATTENTION</b> <b>JPA se réserve le droit de réduire le montant de sa participation si le reste à charge de la famille est inférieur à 5€ par jour.</b>  <b>Un même enfant peut bénéficier de plusieurs bourses pour un maximum de 15 jours</b>
[ ]	[ ]					
<b>Aide du Conseil Départemental</b>						
<b>Autres aides obtenues, CCAS, Aide Sociale à l'Enfance.....</b>						
<b>Pass Colo (enfant âgé de 11 ans en 2024 inscrit sur un séjour labellisé Pass colo) Voir le tableau des aides selon QF</b>						
<b>Aide Sociale à l'Enfance</b>						
<b>Autres (à préciser)</b>						

	<b>Total des aides</b>		<b>Avis du Comité JPA</b> <b>Montant accordé :</b>  <b>Date :</b>
	<b>Coût du séjour</b>		
	<b>Reste à charge de la famille après déduction des aides JPA accordées</b>		

Cette demande de bourse transmise à l'organisateur du séjour par le comité JPA vaut demande d'inscription. Cependant, elle ne sera effective qu'après le versement du reste à charge de la famille auprès de l'organisateur du séjour.

Je soussigné(e) .....,

père - mère- représentant légal (rayer les mentions inutiles)

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et autorise mon enfant à participer au séjour.

Date

Signature

## Les aides CAF et MSA

Aide Vacances Enfants (AVE) CAF 08	
Quotient familial	Taux
QF inférieur à 425 €	16€/jour
QF compris entre 426€ et 510€	14€/jour
QF compris entre 511€ et 750€	12€/jour

Bon vacances MSA	
Quotient familial	Taux
de 0 à 612 €	19€/jour
De 612,01 € à 782 €	15,50€/jour
De 782,01 € à 960 €	12€/jour
de 960,01 € à 1177 €	10€/jour

## Les aides du Conseil Départemental

Quotient familial	Taux journalier
QF inférieur à 425 €	11,50€/jour
QF compris entre 426€ et 510€	10,60€/jour
QF compris entre 511€ et 630€	9,20€/jour

## Les aides du dispositif Pass Colo

Aide accordée aux enfants âgés de 11 ans en 2024 inscrits sur un séjour labellisé Pass Colo			
Quotient familial	Aide Pass colo	Quotient familial	Aide Pass colo
QF inférieur à 200€	350 €	QF entre 701€ et 1200€	250 €
QF entre 201€ à 700€	300 €	QF entre 1201€ et 1500€	200 €

## Montant des aides du comité JPA 08

Bourse du comité JPA 08	
Quotient familial	Taux journalier
QF inférieur à 425€	20€
QF compris entre 426€ et 510€	23€
QF compris entre 511€ et 750€	25€
QF compris entre 751€ et 1500€	25€

### Dans tous les cas :

- Les bourses vacances Jeunesse au Plein Air sont attribuées pour **15 jour maximum**.
- Les dossiers sont étudiés par la commission d'attribution des aides **dans l'ordre d'arrivée des demandes et jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière dédiée**.
- Seul le paiement du reste à charge de la famille permet de valider l'inscription auprès de l'organisateur du séjour.

## Copie des pièces à joindre à toute demande d'inscription

**Allocataires CAF :** la notice d'attribution de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE)

**Allocataires MSA :** le bon vacances doit être accompagné de l'attestation de quotient familial

**Pour les enfants éligibles au Pass Colo : la notification transmise par VACAF**